

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 34
Mercredi 23 septembre 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1362: Crémines Seehof - front. JU/BE

Commune: Corcelles (BE)

430.20459 / Renouvellement Chaussée: Corcelles, traversée

Tronçon: Route cantonale N° 1362, Corcelles carrefour «Cras de Coraas» (2'601'471 / 1'237'239) et le carrefour «Oeuches» (2'601'768 / 1'237'294) sur environ 300 m'

Durée: du mardi 6 octobre à 5 h 30 au jeudi 8 octobre 2026 à 18 h

Dérogation: aucune

Guidage du trafic: déviation et agents de sécurité

Motif de la mesure: travaux de génie civil routier et de revêtement

Restrictions: circulation de transit interdite.

Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

L'accès à l'Est de la localité se fait par un itinéraire de déviation, limité à 18 to sur le pont «La Rossmatte» à Seehof, via Delémont / Courroux / Vicques / Vermes.

Les citoyens de Corcelles peuvent utiliser la déviation Sud qui a été mise en place pour le trafic agricole. Le trafic empruntant cette voie de déviation sera géré par des agents de sécurité.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1),

le trafic sur la route mentionnée sera perturbé et la route sera fermée au trafic.

Les travaux de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire. Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 21 septembre 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne



Champroz

Vacances d'automne

Fermeture du bureau

En raison des vacances d'automne, le secrétariat communal sera fermé du 5 au 16 octobre 2026.

Champroz, le 15 septembre 2026

Le Conseil Communal

Avis de fermeture de la route Marché d'automne

En raison du traditionnel marché d'automne qui se déroulera dans le village de Champroz, les tronçons de route suivants seront fermés à tout trafic le samedi 3 octobre 2026 de 6 h à 23 h:

- La route direction Moron depuis la croisée du bas du village jusqu'à la place de sport, sera fermée à tout véhicule. Il ne sera donc pas possible de traverser le village en véhicule.
- L'axe Moutier-Bévilard sera fermé dans la partie village, il ne sera donc pas possible de traverser ou d'accéder au village depuis Moutier. Exceptions: Services d'intervention.

Les personnes concernées qui souhaitent emprunter un véhicule pour quitter le village durant cette période devront parquer leur véhicule dans la zone prévue pour le parking de la manifestation.

Champroz, le 21 septembre 2026

Le Conseil Communal



Corcelles

Avis de construction

Requérants: Madame Liliane et Monsieur Guy Ferrus, Clos Cadet 22, 2747 Corcelles.

Emplacement: parcelle N° 63, au lieu-dit: «Clos Cadet 22», commune de Corcelles.

Projet: pose d'une installation photovoltaïque sur le toit.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2PC.

Zone de protection: périmètre de protection de l'ancienne localité.

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, sous contrat de classement du 19.9.2015 et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Corcelles. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 23 septembre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Vacances d'automne

Fermeture de l'administration communale

Le bureau communal sera fermé du lundi 5 au dimanche 18 octobre 2026 inclus.

La réouverture du bureau communal se fera le mardi 20 octobre 2026 de 10 h à 11 h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 078 261 72 74.

Les autorités communales vous souhaitent un bel automne.

Corcelles, le 21 septembre 2026

Le secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérant: Von Allmen Thierry et Nadia, Rue des Coillards 4, 2738 Court

Propriétaires: Von Allmen Thierry et Nadia, Rue des Coillards 4, 2738 Court

Auteur du projet: Verancolor Sàrl, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle N° 1419, au lieu-dit «Rue des Coillards 4», 2738 Court

Projet: construction d'une véranda habitable chauffée en aluminium au Sud de la maison

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dérogations: art. 33 et art. 53 du règlement communal de construction

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées

www.lasemaine.ch

seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).
Court, le 23 septembre 2026
Municipalité de Court, Conseil municipal

Administration municipale
Fermeture exceptionnelle

Le lundi 28 septembre 2026, l'administration municipale sera **exceptionnellement fermée le matin**. Elle sera à nouveau ouverte l'après-midi, de 15h30 à 18h.
Nous remercions la population de sa compréhension.
Court, le 23 septembre 2026
Municipalité de Court, Conseil municipal

Corps Sapeurs-pompiers Montoz
Recrutement

Envie d'action et d'engagement ? Deviens sapeur-pompier ! Tu habites Court ou Sorvilier ? Tu as 21 ans ou plus ? Le Corps de Sapeurs-Pompiers Montoz a besoin de toi dès 2027 ! Être engagé au sein du CSP Montoz, c'est bien plus que porter un uniforme. C'est :

- Protéger ta région et tes proches au quotidien.
- Apprendre des gestes qui sauvent.
- Acquérir des compétences uniques.
- Rejoindre une équipe dynamique et prête à relever des défis.

Pas besoin d'être un super-héros pour commencer, nous te formons de A à Z. Ta motivation est notre seule exigence.
Alors viens découvrir notre quotidien lors de la soirée de recrutement qui se déroulera :
lundi 26 octobre 2026 à 19h30
au hangar des Sapeurs-pompiers de Court
(Rue de la Valle 19)

Au programme : une présentation de nos missions, une rencontre avec une partie de l'équipe et la possibilité de t'inscrire directement sur place. Viens poser tes questions, découvrir le matériel et, pourquoi pas, écrire le début de ton histoire avec nous.
Le CSP Montoz se réjouit de vous accueillir nombreuses et nombreux !
Court, le 23 septembre 2026
L'État-major du CSP Montoz

 Crémînes

Avis de construction
Requérant : M. Christophe Chaignat, La Tannerie 134, 2746 Crémînes.
Auteur du projet : CKtech Sàrl, Ch. du Prailat 11, 2744 Belprahon.
Emplacement : parcelle N° 93, au lieu-dit : « Rue de la Tannerie 134 », commune de Crémînes.
Projet : demande après coup pour la rénovation et la réfection de l'enveloppe du bâtiment (façades et toit) avec de nouvelles ouvertures (fenêtres et portes) avec changement d'affectation des locaux d'une ancienne scierie en un atelier de réparation pour véhicules (garage) avec bureau non-chauffés + aménagement d'une place en groise au Nord.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.

Zone : M2pc.
Zone de protection : ERE (art. 58 RCC).
Recensement arch. : ensemble bâti A.
Dérogations : art. 48 LAE, 41c OEaux et 80 LR.
Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 octobre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémînes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.
Courtelary, le 16 septembre 2026.
La préfète : Stéphanie Niederhauser.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2026

Conformément à l'article 68, 1er alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2026 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 2 au 21 juillet 2026).
Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 14 septembre 2026.
Crémînes, le 23 septembre 2026
Le Conseil communal

 Grandval

Avis de construction – Modification du permis eBau 2024-18138 – Demande après-coup
Requérante : Shibli Marie Claire, Grand-Rue 53, 2745 Grandval
Propriétaires fonciers : Shibli Suri et Marie Claire, Grand-Rue 53, 2745 Grandval
Auteur du projet : idem requérant.
Emplacement : parcelle N° 1047, Grand-Rue 53, 2745 Grandval

Projet initial : installation d'une PAC air-eau sur muret et socle à l'est, panneaux photovoltaïques en toiture est ainsi que deux velux en toiture et suppression des cheminées. **Modification : ouverture en façade sud d'une nouvelle fenêtre de 100X30.**
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés
Zone : M2pc

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 octobre 2026 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse
Grandval, le 23 septembre 2026
Le Conseil municipal

 Loveresse

Avis de construction
Requérant et auteur du projet : Raboud Jean-Marie, Les Vies 33, 2732 Loveresse

Propriétaire : Raboud Jean-Marie, Les Vies 33, 2732 Loveresse
Emplacement : parcelle N° 526, Les Vies 33, 2732 Loveresse
Dépôt public : **du 23.9.2026 au 23.10.2026.**
Description du projet : installation d'un nouveau producteur de chaleur fonctionnant avec une énergie renouvelable, comprenant une pompe à chaleur air-eau de type split, avec module extérieur et module intérieur, destinée à assurer la production de chaleur du bâtiment.
Dimensions : selon plans déposés
Construction : selon plans déposés
Zone d'affectation et de construction : H2a
La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.
Loveresse, le 21 septembre 2026
Conseil communa

 Petit-Val

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2026
Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 30 jours à partir du 6 août 2026.
Aucune opposition n'a été formulée durant le délai légal. Le Conseil communal a approuvé le procès-verbal lors de sa séance du 8 septembre 2026 avec les remerciements d'usage à son auteur.
Souboz, le 23 septembre 2026
Conseil communal

Élections communales

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués **le dimanche 29 novembre 2026, de 10h à 11h**, à l'administration communale à Souboz, pour procéder, par les urnes, aux élections suivantes :

- le/la président(e) des assemblées
- le/la vice-président(e) des assemblées
- le maire/la mairesse
- 4 membres du conseil communal

pour la prochaine législature de quatre ans allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030 selon le système majoritaire.

Conformément au règlement d'organisation, les listes des candidats doivent être déposées au Secrétariat communal à Souboz **jusqu'au jeudi 15 octobre 2026 à 11h, dernier délai**. Des listes types sont à disposition au Secrétariat communal et sur le site internet www.petit-val.ch.

- Les listes de candidats doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats.
- Chaque liste de candidats doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres.
- Une liste de candidats ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
- Chaque liste de candidats doit être signée par au moins 10 électeurs. Les candidats

ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils se trouvent.

- Les électeurs ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats pour la même fonction. Ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.
- Les premiers signataires des listes ou s'ils sont empêchés les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.
- Si le nombre de candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats.
- En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 20 décembre 2026 aux mêmes heures et dans le même local.

Souboz, le 23 septembre 2026
Conseil communal

Mise au concours

Administratrice-Administrateur des finances (30-35%)

Avec entrée en fonction dès le 1^{er} décembre 2026 ou date à convenir.

Vos tâches:

- Tenue de la comptabilité générale
- Gestion des débiteurs et créanciers
- Élaboration des budgets, plans financiers et boucllements
- Gestion des salaires et charges sociales
- Décomptes TVA
- Gestion du portefeuille des assurances
- Analyses financières
- Soutien au Conseil communal pour toute décision d'ordre financier

Votre profil:

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans un des domaines suivants: comptabilité, finances ou économie
- Attrait pour les aspects relevant de la stratégie financière
- Responsable, autonome, curieux.euse et proactif.ve
- Connaissances MCH2 et des programmes Urbanus sont un atout
- Esprit client, empathie, souplesse

Nous vous offrons:

- Des responsabilités au sein d'une équipe motivée
- Horaires et lieu de travail flexibles
- Salaire selon le barème cantonal
- Possibilité de formation continue
- Possibilité d'œuvrer à des projets communaux au service de la population

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Willy Pasche, maire, au 079 251 10 48.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels sont à adresser par courrier postal ou par voie électronique (admin@petitval.ch) jusqu'au 17 octobre 2026.

La commune de Petit-Val se réjouit de faire votre connaissance.

Souboz, le 23 septembre 2026
Conseil communal



Rebévelier

Entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111). Le règlement d'organisation, adopté par l'assemblée municipale de Rebévelier en date du 10 juin 2026, a été approuvé sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 3 septembre 2026. Le règlement d'organisation entre en vigueur le 1^{er} août 2026 sous réserve d'un éventuel recours.

Voies de recours:

Un recours contre les modifications décidées par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire dans le cadre de l'approbation peut être formé, par écrit, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès du Tribunal administratif du canton de Berne, Speichergasse 12, 3011 Berne (art. 56 de la loi sur les communes, LCo, RSB 170.11, en lien avec l'article 43, alinéa 3 de l'ordonnance sur les communes, OCo, RSB 170.111 et les articles 74ss de la loi sur la procédure et la juridiction administratives, LPJA, RSB 155.21). Le recours doit être motivé et produit en deux exemplaires. À qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir avec une certaine vraisemblance être atteinte dans ses intérêts dignes de protection, ou son représentant légal. La recourante peut se faire représenter par un avocat dûment légitimé (art. 15 et 79a LPJA).

Rebévelier, le 17.09.2026
Le Conseil communal



Reconvilier

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 15 juin 2026

Selon l'article 62 du règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement durant 30 jours, dès le 24 juin 2026.

Le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 17 août 2026 et aucune opposition n'a été formulée durant le délai légal.

Reconvilier, le 21 septembre 2026
Le Conseil municipal

Élections communales pour Clairval – 29 novembre 2026

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués le dimanche 29 novembre 2026, de 10h à 11h, au bureau municipal de Reconvilier, afin de procéder, par les urnes, aux élections suivantes:

Cercle électoral de Reconvilier uniquement:

- 5 membres du conseil communal
- 5 membres de la commission scolaire

Cercle électoral unique pour Saules et Reconvilier:

- le maire/la mairesse le/la président(e) des assemblées communales
- le/la vice-président(e) des assemblées communales

pour la première législature de quatre ans de la nouvelle commune de Clairval, allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Conformément à l'article 26 du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes du 12 décembre 2016 de la Commune municipale

de Reconvilier, l'exemplaire original de chaque liste doit être déposé au secrétariat municipal de Reconvilier, Rte de Chaindon 9, jusqu'au jeudi 15 octobre 2026 à 11h30, dernier délai. Des listes types sont à disposition au secrétariat municipal.

Extraits du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes:

- Les partis et les groupes d'électeurs qui prétendent à l'attribution de mandats présentent leur liste.
- Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes.
- Les listes doivent indiquer le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession, l'adresse exacte, ainsi que l'accord signé des candidat-e-s.
- Les listes pour le conseil communal et la commission scolaire peuvent contenir au maximum 5 noms de candidat-e-s puisque Reconvilier dispose de 5 sièges.
- Les candidat-e-s doivent être issu-e-s du cercle électoral susmentionné correspondant à la fonction. Un-e candidat-e ne peut pas figurer sur plus d'une liste pour la même fonction. Un-e candidat-e n'est pas autorisé-e à signer comme électeur-trice la liste sur laquelle il-elle se trouve.
- Chaque liste de candidat-e-s doit porter la signature manuscrite et lisible d'au moins 10 électeurs-trices en matière communale du cercle électoral correspondant à la fonction mentionnée sur la liste. Devront en outre être indiqués le nom, le prénom, l'année de naissance ainsi que l'adresse exacte de chaque électeur-trice. Les électeur-trices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats pour la même fonction. Il-elle-s ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. La personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme mandataire et la suivante comme suppléante.
- Une liste de candidats ne peut pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus de deux fois sur la liste. Si une liste contient un nombre supérieur de noms au nombre de sièges à pourvoir, les derniers seront biffés.
- Les déclarations d'apparetements entre listes doivent parvenir au secrétariat municipal de Reconvilier jusqu'au mardi 20 octobre 2026 à 11h30.
- Lorsque le nombre de candidat-e-s de toutes les listes réunies ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal déclare élus tacitement tous les candidats. L'élection tacite doit être publiée dans la prochaine Feuille officielle d'avis.
- En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 20 décembre 2026 aux mêmes heures et dans le même local.

Reconvilier, le 21 septembre 2026
Le Conseil municipal

Mise au concours

Employé.e d'administration caisse et AVS à 100%

La Municipalité de Reconvilier recherche une personne consciencieuse et dynamique pour compléter son équipe, au poste d'

employé.e d'administration
caisse et AVS à 100%

Vous participez à la gestion administrative des différentes tâches au sein de notre département des Finances. Notamment:

- Gestion et location des biens communaux
- Tenue de caisse (encaissement et paiement)
- Facturation
- Gestions des rappels et poursuites
- Agence AVS
- Foire de Chindon

Profil souhaité:

- CFC d'agent(e) employé.e de commerce formation jugée équivalente
- Aisance avec les chiffres, sens de l'organisation et autonomie
- Bonne maîtrise des outils informatiques courants; une connaissance des logiciels Innosolv et/ou Proconcept est un atout
- Expérience dans une administration publique: un plus, mais non indispensable

Nous offrons:

- Activité variée au sein d'une équipe dynamique
- Prestations sociales et salariales selon le barème du canton de Berne

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Durée de l'engagement: durée indéterminée

Lieu d'activité: Administration communal de Reconvilier

Remarque: le poste peut être repourvu à l'interne

Renseignements: M^{me} Nancy Jost, 032 482 73 76

Les offres de service accompagnées des documents usuels seront adressées au Conseil municipal, Route de Chindon 9, 2732 Reconvilier, mention «postulation Finances» jusqu'au 30 septembre 2026.

Reconvilier, le 16 septembre 2026

Secrétariat municipal

 Saicourt

Informations communales

Bruit - rappel

Le nouveau règlement de police communale, adopté par l'assemblée municipale du 9 décembre 2024, protège la tranquillité publique.

L'article 7, alinéa 2 stipule notamment des restrictions strictes pour les travaux et outils bruyants:

- Du lundi au vendredi: interdit avant 7 h et après 20 h, ainsi qu'entre 12 h et 13 h.
- Le samedi: interdit avant 8 h et après 18 h, ainsi qu'entre 12 h et 13 h.
- Le dimanche et les jours fériés: totalement interdit

Le Fuet, le 23 septembre 2026

Conseil municipal

 Saules

Avis de construction

Requérant: M. Thomas Scheidegger, Montagne de Saules 30, 2732 Saules.

Auteur du projet: KD Architecture SA, M. Danaël Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 173, au lieu-dit: «Montagne de Saules 29», commune de Saules.

Projet: transformation de l'appartement existant en deux logements intégrant les parties grange et écurie, modification des ouvertures en façades, isolation intérieure, mise en place d'une PAC extérieure, création d'un cheminement piétonnier en pavés et de deux terrasses en bois, démolition du garage existant et construction d'un couvert pour deux voitures avec local à vélos.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 septembre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Élections communales pour Clairval 29 novembre 2026

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués le dimanche 29 novembre 2026, de 10 à 11 h, au bureau communal de Saules, afin de procéder par les urnes, d'après le système majoritaire, aux élections suivantes:

Cercle électoral de Saules uniquement:

- 1 membre du conseil communal
- 1 membre de la commission scolaire

Cercle électoral unique pour Saules et Reconvilier:

- le maire/la mairesse le/la président(e) des assemblées communales
- le/la vice-président(e) des assemblées communales

pour la première législature de quatre ans de la nouvelle commune de Clairval, allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030.

L'exemplaire original de chaque liste doit être déposé au secrétariat communal de Saules, Milieu du Village 13, jusqu'au jeudi 15 octobre 2026 à 11 h 30, dernier délai. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

À noter que le bureau communal sera fermé du lundi 28 septembre au vendredi 2 octobre 2026.

L'élection par les urnes est organisée selon les dispositions du «Règlement relatif aux élections et votations par les urnes du 12 décembre 2016 de la Commune municipale de Reconvilier», conformément à l'art. 7 du Règlement de fusion des Communes de Reconvilier et Saules.

Extraits du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes:

- Les listes doivent indiquer le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession, l'adresse exacte ainsi que l'accord signé du/de la candidat-e.
- Chaque liste ne peut contenir qu'un seul nom de candidat-e.
- Les candidat-e-s doivent être issu-e-s du cercle électoral susmentionné correspondant à la fonction. Un-e candidat-e ne peut pas figurer sur plus d'une liste pour la même fonction. Un-e candidat-e n'est pas autorisé-e à signer comme électeur-trice la liste sur laquelle il-elle se trouve.
- Chaque liste de candidat-e doit porter la signature manuscrite et lisible d'au moins

10 électeurs-trices en matière communale du cercle électoral correspondant à la fonction mentionnée sur la liste. Devront en outre être indiqués le nom, le prénom, l'année de naissance ainsi que l'adresse exacte de chaque électeur-trice. Les électeurs-trices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats pour la même fonction. Il-elle-s ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. La personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme mandataire et la suivante comme suppléante.

- Lorsque le nombre de candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats. L'élection tacite doit être publiée dans la prochaine Feuille officielle d'avis.
- En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 20 décembre 2026 aux mêmes heures et dans le même local.

Saules, le 23 septembre 2026

Conseil communal de Saules

Vacances d'automne

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du 28 septembre au 2 octobre 2026.

Saules, le 23 septembre 2026

Administration communale

 Sorvilier

Modification du Règlement d'organisation et du Règlement sur la protection des données de la Municipalité de Sorvilier

La révision de la loi cantonale sur la protection des données est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2026. La principale nouveauté concerne les communes politiques et autres collectivités de droit communal dans le canton de Berne. Celles-ci n'auront désormais plus leur propre autorité de protection des données mais relèveront de la compétence de l'autorité cantonale. Cela implique la modification du règlement d'organisation (RO) et du règlement sur la protection des données. En vertu de l'article 52, alinéa 3 de la loi sur les communes, le Conseil municipal est compétent pour ces modifications.

Lors de sa séance du 6 juillet 2026, le Conseil municipal a abrogé l'alinéa 3 de l'article 14 du règlement d'organisation et l'article 9 du règlement sur la protection des données.

Ces modifications entrent rétroactivement en vigueur au 1^{er} septembre 2026 sous réserve d'un éventuel recours.

Les modifications des deux règlements peuvent être consultées au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture. En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Sorvilier, le 23 septembre 2026

Le Conseil municipal

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Recrutement

Envie d'action et d'engagement ? Deviens sapeur-pompier ! Tu habites Court ou Sorvilier ? Tu as 21 ans ou plus ? Le Corps de Sapeurs-Pompiers Montoz a besoin de toi dès 2027 ! Être engagé au sein du CSP Montoz, c'est bien plus que porter un uniforme. C'est :

- Protéger ta région et tes proches au quotidien.
- Apprendre des gestes qui sauvent.
- Acquérir des compétences uniques.
- Rejoindre une équipe dynamique et prête à relever des défis.

Pas besoin d'être un super-héros pour commencer, nous te formons de A à Z. Ta motivation est notre seule exigence.

Alors viens découvrir notre quotidien lors de la soirée de recrutement qui se déroulera :

lundi 26 octobre 2026 à 19h30
au hangar des Sapeurs-pompiers de Court
(Rue de la Vallée 19)

Au programme : une présentation de nos missions, une rencontre avec une partie de l'équipe et la possibilité de t'inscrire directement sur place. Viens poser tes questions, découvrir le matériel et, pourquoi pas, écrire le début de ton histoire avec nous.

Le CSP Montoz se réjouit de vous accueillir nombreuses et nombreux !

Court, le 23 septembre 2026

L'État-major du CSP Montoz



Tavannes

Avis de construction

Requérant : M. Damien Carnal, Chemin de la Rive 7, 2710 Tavannes.

Projet : remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau extérieure en façade nord-est du bâtiment Chemin de la Rive 7 sis sur la parcelle N° 1409 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 septembre 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : DMT Fitness Sàrl, M. Dimitri Theurillat, Route de Reconvilier 9, 2710 Tavannes.

Projet : aménagement d'un centre de fitness au 1^{er} étage, comprenant un procédé de réclame en façade sud-est, du bâtiment Route de Reconvilier 9 sis sur la parcelle N° 1131 en zone mixte 3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 octobre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 septembre 2026

Le chef des travaux publics

Mise au concours

Administrateur des constructions, 50 % – 80 %

La Municipalité de Tavannes met au concours un poste d'administrateur des constructions à 50 – 80 % à durée indéterminée et pour une entrée en fonction à convenir.

Mission générale :

L'administrateur des constructions travaille en relation directe avec le responsable des travaux publics dans le domaine principalement de la gestion des bâtiments communaux et le traitement des permis de construire.

Tâches principales :

- Assurer le traitement et le suivi des procédures de permis de construire
- Appliquer et veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en matière de constructions et d'aménagement du territoire
- Accueillir, renseigner et conseiller les administrés, professionnels et partenaires au guichet ainsi que par téléphone
- Assurer le suivi administratif des dossiers du service et participer aux tâches administratives courantes
- Veiller au suivi des bâtiments communaux, des infrastructures et des lieux publics
- Veiller au respect des dispositions en matière de constructions (police des constructions)

Votre profil :

- Dessinateur CFC en bâtiment ou génie civil, ou formation jugée équivalente
- Faire preuve d'un intérêt particulier pour le domaine de la construction et l'application des lois et procédures y relatives
- Montrer de l'aptitude au suivi méthodique des dossiers et de l'intérêt pour les tâches administratives
- Avoir une capacité d'analyse et un sens critique
- Posséder un bon esprit d'équipe et le sens de la collaboration

Renseignements et postulation

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le responsable des ressources humaines : 032 482 60 43/secretariat@tavannes.ch. Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch **jusqu'au 2 octobre 2026**.

Tavannes, le 9 septembre 2026

Le Conseil municipal

Promenades sans obstacle : une démarche participative pour améliorer l'accessibilité à Tavannes

La Commune de Tavannes participe à la journée régionale « Promenades sans obstacle » et invite la population à prendre part à une promenade participative visant à identifier les difficultés rencontrées dans les déplacements au quotidien.

La rencontre aura lieu **le jeudi 1^{er} octobre 2026 à 17h, au départ de l'Hôtel de Ville**. Durant environ une heure trente, les participantes et participants parcourront un itinéraire dans le village et pourront signaler les éléments qui leur paraissent difficiles, dangereux ou perfectibles en matière d'accessibilité.

Les observations recueillies permettront de dresser un état des lieux et d'alimenter les

réflexions concernant de futurs aménagements communaux.

La Commune encourage tout particulièrement les personnes concernées par des difficultés de mobilité à participer.

En cas de fortes pluies, une date de report sera communiquée.

Tavannes, le 15 septembre 2026

Le Conseil municipal

Marché artisanal et brunch de la ferme : rendez-vous le 26 septembre à Tavannes

Le marché artisanal de Tavannes donne rendez-vous à la population le **samedi 26 septembre 2026, de 9h à 14h, dans un nouveau cadre : le parking du Médicentre**.

Cette nouvelle édition sera placée sous le signe de l'artisanat, des produits du terroir et de la convivialité. Les visiteurs pourront profiter de la matinée pour découvrir les différents stands et aller à la rencontre des producteurs et artisans présents. Pour compléter cette journée, un brunch de la ferme composé de produits du terroir sera proposé. L'occasion idéale de prolonger la visite autour d'un moment gourmand et convivial, en famille ou entre amis.

Le brunch est proposé au prix de CHF 25.- par adulte. Pour les enfants de 6 à 15 ans, le prix correspond à leur âge, par exemple CHF 8.- pour un enfant de 8 ans.

Les inscriptions au brunch sont ouvertes **jusqu'au 24 septembre 2026**, par message ou par téléphone auprès de C. Gilgen au 076 501 20 71.

Entre découvertes artisanales, produits locaux et plaisirs de la table, cette journée promet un agréable moment de rencontre et de partage à Tavannes.

Tavannes, le 16 septembre 2026

La Commission Vie locale



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Gonzalez Alejandro, Le Sautour 4, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Fabrice Garraux, Pierre Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1244, Le Sautour 4, Bévillard

Description du projet : rénovation de la place de stationnement existante, aménagement (agrandissement) d'une nouvelle place de stationnement et pose d'un carport double

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dérogations : Art. 80, al. 1, let. b Loi sur les routes / Art. 10, al. 2 Règlement sur l'évacuation des eaux / Art. 21, al. 2 Règlement sur l'alimentation en eau potable

Dépôt public : **du 16 septembre au 16 octobre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire

au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges pour les dérogations accordées ci-dessus, seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 14 septembre 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Eugen Postolachi Cauca, Ch. de l'Envers 11, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1808, Ch. de l'Envers 1, Malleray

Description du proje : remplacement d'une chaudière mazout par une pompe à chaleur air-eau.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dérogations : art. A151, al. 8, ch. 2

Règlement communal de construction

Dépôt public : du 23 septembre au 23 octobre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 21 septembre 2026
Commune mixte de Valbirse

La benne à ferraille déménage le 24 septembre

La prochaine tournée de ramassage des encombrants aura lieu le jeudi 24 septembre. Elle concerne les éléments qui ne font pas l'objet d'une collecte spécifique et qui ne peuvent pas être déposés dans un sac Celtor de 110 litres.

La collecte de la ferraille aura également lieu ce jour-là. En raison des travaux des CFF à la gare, la benne sera installée à proximité du hangar de la voirie, à Chemenay 11.

Les habitantes et habitants pourront y déposer leur ferraille durant la journée du jeudi 24 septembre.

Bévillard, le 15 septembre 2026
Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet
Recrutement

Lundi 26 octobre 2026 à 19 h 30,
à la halle de gymnastique à Crémines

Les personnes ci-dessous sont convoquées pour le recrutement :

Belprahon :	Aubry Louann Bachmann Aurélie Blaesi Tom Cali Kenzo
Corcelles :	Minder Tia Mohni Nina
Crémines :	Alonso Norah Gerber Alexandre Kladoumbaye Yann Merino Evan Ristori Eline Von Büren Léa
Eschert :	Correia Rosa Bruno Freiburghaus Adéine Huot-Marchand Emile
Grandval :	Eggenschwiler Jordane Gerber Elodie Jufer Anaïs Müller Arnaud Rigby Evan Teixeira Santos Simão
Roches :	Christen Nolan Grigore Bor Louro Caetano Bianca Maria
Seehof :	Emidio Da Silva Kaio

Toutes les personnes intéressées, résidant dans les communes du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet et âgées de 20 à 40 ans, sont invitées à se présenter à cette séance d'information.

2746 Crémines, le 23 septembre 2026

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Communauté scolaire de l'École secondaire de la Courtine

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu

le mercredi 28 octobre 2026, à 20 h
à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 6 mai 2026
2. Désignation de 2 scrutateurs
3. Budget 2027
4. Information de la marche de l'école
5. Divers

Un recoure peut-être former auprès de la préfecture du Jura Bernois contre des décisions de l'assemblée des délégués.

Bellelay, le 16 septembre 2026

La commission scolaire

Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

Assemblée des délégués

Invitation à l'Assemblée des délégués du :

jeudi 29 octobre 2026, à 19 h 30
à la salle communale de Roches

Ordre du jour :

1. Salutations
2. PV de l'Assemblée des délégués du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs du 12 mai 2026
3. Communications
4. Discuter et approuver le budget 2027
5. Discuter et approuver le règlement sur le statut du personnel et les indemnités
6. Discuter et approuver la coupe P30411 de la compétence de l'Assemblée des délégués
7. Travaux pour tiers
8. Vente du bois
9. Divers et imprévus

Eschert, le 21 septembre 2026

Conseil du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

Validation
de vos avis sur
la plateforme :
lundi à 14 h

Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique
sur www.lasemaine.ch

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

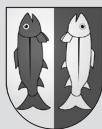
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Vallée 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Administration communale
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Secrétariat : 032 493 40 85 secretariat@eschert.ch
Finances : 032 493 40 91 finances@eschert.ch
Horaires de guichets: Lundi, de 17 h 30 à 18 h 45
ou sur rendez-vous par
téléphone ou courriel.
Permanence téléphonique: Lundi au mercredi (secrétariat),
lundi et mardi (finances)
9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
Site internet: www.eschert.ch

Agence AVS du Grand-Val

Vers l'École 10a, 2743 Eschert, 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence), avs.grandval@cremines.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).